La SARL Gaudois qui emploie 53 salariés à réalisé en N un chiffre d'affaires de 1 152 745 €

On vous demande de calculer son résultat comptable, son résultat fiscal et l'impôt sur les société dû.

On vous fournit les éléments suivants :

Extrait de la balance au 31/12/N

N° Compte	Intitulé	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
151000	Provisions pour risques et charges		18 000.00
215400	Matériel et Outillage	188 680.00	
218200	Matériel de transport	56 509.00	
281540	Amortissement matériel		57 414.95
281820	Amortissement Mat de transport		8 723.69
261000	Titres de participation	1 680 000.00	
271000	Titres de placement	228 000.00	
301000	Stock de matières premières	67 540.00	
416000	Clients douteux	102 240.00	
471000	Compte d'attente		179 424.00
491000	Provisions sur créances douteuses		50 000.00

Stocks au 31/12/N

L'inventaire N fait état d'un stock des matières premières évalué à 94 600 €.
Une dépréciation de 12 000 € est à prévoir par l'entreprise.

Immobilisations au 31/12/N

	Achat		Amortissements					Cession	
Matériel	Date	Valeur	Mode	Taux	N-2	N-1	N	Date	Prix de vente H.T.
Machine A587	15/10/N-2	87 525.00	D	35%	7 658.44	27 953.30			
Machine B755	15/10/N-2	53 587.00	D	35%	4 688.86	17 114.35		15/04/N	25 000.00
Machine A816	15/04/N	47 568.00							
Camionette peugeot	15/10/N-2	22 765.00	L	20%	948.54	4 553.00			
Véhicule Bmw 544 (*)	12/07/N-1	33 744.00	L	20%		3 222.15			

(*) Véhicule de tourisme Diesel. Taux de Co2 : 188 mg

Clients douteux au 31/12/N

Client	Créance au 31/12/N	Provision au 31/12/N-1	Observations
BARD	72 000.00	50 000.00	L'entreprise pense perdre 70% du solde
HAMDI	12 960.00		L'entreprise espère récupérer les 2/3 de la créance
ZORFA	17 280.00		Client insolvable. Acte reçu du tribunal.

Titres en portefeuille au 31/12/N

Titre	Date d'achat	Nombre	Prix unitaire d'achat	Cours au 31/12/N	Provision antérieure	Cessions	
						Nombre	Prix total de cession
Titre de participation SARL TOUFA	15/10/N-2	2000	840.00	945.00	0.00	200.00	179 424.00
Titres de placement SA POLLEN	01/04/N-1	500	456.00	399.00	7 000.00		

Les 200 titres de la SARL TOUFA ont été cédés le 30/11/N. Seule l'écriture suivante a été comptabilisée :

Debit : 512 : 179 424 / crédit : 471000 : 179 424

Extraits du grand livre au 31/12/N

Compte n° 606 - Achats non stockés

Date	Code JN	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01-janv	OD	Extourne EDF décembre N-1		511.15	-511.15
31-janv	AC	relevé gasoil de janvier	458.25		-52.90
02-févr	AC	EDF décembre N-1 / janvier N	1 022.30		969.40
28-févr	AC	relevé gasoil de février	416.20		1 385.60
31-mars	AC	relevé gasoil de mars	502.54		1 888.14
02-avr	AC	EDF février - mars N	1 037.87		2 926.01
30-avr	AC	relevé gasoil de avril	498.54		3 424.55
15-mai	AC	Norauto - Réparation camionnette Peugeot	1 354.25		4 778.80
31-mai	AC	relevé gasoil de mai	476.58		5 255.38
14-juin	AC	Bureau Plus - Fournitures de bureau	3 758.46		9 013.84
02-juin	AC	EDF avril - mai N	1 054.87		10 068.71
31-juil	AC	relevé gasoil de juillet	512.48		10 581.19
02-août	AC	EDF juin - juillet N	1 045.87		11 627.06
31-août	AC	relevé gasoil de août	487.45		12 114.51
30-sept	AC	relevé gasoil de septembre	442.18		12 556.69
02-oct	AC	EDF août - septembre N	1 102.58		13 659.27
31-oct	AC	relevé gasoil de octobre	506.74		14 166.01
30-nov	AC	relevé gasoil de novembre	468.98		14 634.99
02-déc	AC	EDF octobre - novembre N	1 201.80		15 836.79
31-déc	AC	relevé gasoil de décembre	540.70		16 377.49
		Totaux	16 888.64	511.15	16 377.49

Compte n°	616000 - Assurances				
Date	**Code JN**	**Libellé**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**
01-janv	OD	Extourne OD N-1		4 430.00	-4 430.00
01-janv	AC	Assurance multirisques N	4 720.00		290.00
01-juil	AC	Assurance perte exploitation (01/07/N - 30/6/N+1)	9 877.00		10 167.00
		Totaux	14 597.00	4 430.00	10 167.00

Compte n°	630000 - Impôts et taxes				
Date	**Code JN**	**Libellé**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**
01-janv	BQ	Extourne Taxe d'apprentissage N-1		389.00	-389.00
01-janv	OD	Extourne Effort construction N-1		7 131.00	-7 520.00
28-févr	BQ	paiement Taxe d'apprentissage N-1	389.00		-7 131.00
15-mars	BQ	Paiement Effort construction N-1	7 131.00		0.00
31-déc	OD	TVTS N	3 424.00		3 424.00
		Totaux	10 944.00	7 520.00	3 424.00

Compte n°	641000 - Rémunérations du personnel				
Date	**Code JN**	**Libellé**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**
01-janv	OD	Extourne congés à payer N-1		25 340.00	-25 340.00
31-janv	OD	Salaires de janvier	137 725.52		112 385.52
28-févr	OD	Salaires de février	137 728.45		250 113.97
31-mars	OD	Salaires de mars	136 854.85		386 968.82
30-avr	OD	Salaires de avril	137 818.11		524 786.93
31-mai	OD	Salaires de mai	136 587.15		661 374.08
30-juin	OD	Salaires de juin	137 988.15		799 362.23
31-juil	OD	Salaires de juillet	138 152.10		937 514.33
31-août	OD	Salaires de août	137 875.45		1 075 389.78
30-sept	OD	Salaires de septembre	137 912.48		1 213 302.26
31-oct	OD	Salaires de octobre	136 158.45		1 349 460.71
30-nov	OD	Salaires de novembre	138 015.25		1 487 475.96
31-déc	OD	Salaires de décembre	137 875.54		1 625 351.50
		Totaux	1 650 691.50	25 340.00	1 625 351.50

Informations complémentaires

Le risque (litige avec un salarié) matérialisé par une provision de 18 000 € enregistrée en N-1 est toujours en cours.
La provision constituée ne doit pas être modifiée en N

On considère que la consommation d'électricité est constante

Le comptable n'a pas encore établi l'avoir relatif à une ristourne de 13 850 € (HT) sur des ventes de produits finis du deuxième semestre de l'exercice N. TVA au taux de 20.00%

Les taxes sur les salaires et les congés à payer n'ont pas encore été calculés et comptabilisés.
Taux : Taxe d'apprentissage : 0.09% ; Effort construction 0.45%
Le taux moyen de charges sociales par rapport aux salaires bruts est de 42%

Avant les opérations d'inventaire que vous allez effectuer, le résultat comptable s'élève à 403 145 €

cerfa

N° 10952*16

Formulaire obligatoire(article 53A du code général des impôts

DGFiP N° 2058-B 2014
@internet-DGFiP

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : **SARL GAUDOIS (31/12/N-1)**

néant ☐

1. SUVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉ POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	35 983

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI*	ZV		ZW	
provisions pour risques et charges*				
PROVISION POUR LITIGE	8X	18 000	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	7 131	9L	6 774
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	25 131	YO	6 774
		ligne WI		ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

(art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CREDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1	

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Codes des Transports (case à cocher)	XU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.